

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 26 novembre 2013 de 19 h 30 à 22 h 30 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Denise Dulac
Sylvie Jalbert
Jeannine Lachance-Mercier
Francine Lehouillier
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu
Normand Caron
Claude Daigle
Romain de la Durantaye
Luc Dion
Alain Grenier
Jean Lefebvre
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général

M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général

Sont absents :

Messieurs : Germain Pelletier
Gérald Roy

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue au public et aux commissaires.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-13-11-26-01 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Rino Beaulieu **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en tenant compte de l'inversion suivante dans l'ordre des points :

Point 6.2;
Point 6.1.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 26 novembre 2013 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION POUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012-2013**
- 4.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2013**
- 5.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 6.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 6.1- Révision budgétaire
 - 6.2- Modifications aux compressions budgétaires 2013-2014
 - 6.3- Principe d'équité dans le mode de financement des commissions scolaires
 - 6.4- Nomination d'un président d'élection
 - 6.5- Annulation de la carte de crédit « Visa Desjardins – Affaires » - Détenteur M. Jocelyn Carrier
 - 6.6 Regroupement d'achats pour le programme « Projet personnel d'orientation (PPO) – Phase 5 »
 - 6.7- Adjudication d'un contrat de services professionnels en technologie de l'information
 - 6.8- Nomination d'un commissaire ou d'une commissaire pour suppléer à la vice-présidente pour une période donnée
 - 6.9- Motion de félicitations – Célia St-Pierre
 - 6.10- Motion de félicitations – Éric St-Pierre
 - 6.11- Motion de félicitations – École primaire de la Source
 - 6.12- Motion de félicitations – École secondaire Louis-Jacques-Casault
- 7.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 7.1- Comité de parents
 - 7.2- Comité consultatif du transport
 - 7.3- Comité EHDAA
 - 7.4- Comité directeur de l'informatique d'enseignement
 - 7.5- Comité directeur de l'informatique
- 8.- **INFORMATIONS**
 - 8.1- Accusé de réception du cabinet de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 - 8.2- Lettre de remerciement de la Maison de Secours La Frontière
 - 8.3- Remplacement de deux directrices et un directeur d'école primaire
 - 8.4- Article du commissaire
- 9.- **RÉGIE INTERNE**
- 10.- **QUESTIONS DIVERSES**
- 11.- **DOCUMENTATION**
- 12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION POUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012-2013

Le président, M. Alain Grenier, les commissaires MM. Rino Beaulieu, Jean Lefebvre et le directeur général adjoint, M. Pierre Côté, présentent le rapport annuel 2012-2013. Le rapport sera également disponible sur le site Internet de la commission scolaire.

4.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2013

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-13-11-26-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2013;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

5.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Nadia Marquis, parent de l'école Provencher, s'adresse aux membres du conseil.

M. Karl Martineau, parent de l'école Beaubien, s'adresse aux membres du conseil.

6.- DOSSIERS PRIORITAIRES

6.2- Modifications aux compressions budgétaires 2013-2014

Le président, M. Alain Grenier présente ce projet de résolution :

ATTENDU les compressions budgétaires mises en place pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QUE la décision de ne pas appliquer le retour de taxes aux écoles faisait partie de ces compressions budgétaires;

ATTENDU la demande faite par des parents d'appliquer le retour de taxes pour abaisser les coûts chargés pour le transport du midi;

ATTENDU les précédents créés dans certaines écoles.

En vue de l'adoption de la résolution, Mme Johanne Talbot, commissaire, demande le vote secret.

Mme Denise Dulac, commissaire, propose Mmes Amélie Pelletier et Marie-Line Comeau, commissaires, pour agir comme scrutatrices.

CC-13-11-26-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

QUE les ristournes de taxes, sur le transport du midi exclusivement, soient redistribuées aux écoles concernées pour l'année scolaire 2013-2014;

QUE chaque conseil d'établissement soit informé de la décision prise par le conseil des commissaires à ce sujet.

Adopté à la majorité.-

6.1- Révision budgétaire

Le président, M. Alain Grenier présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE le rapport financier 2012-2013 de la commission scolaire transmis au Ministère présente un déficit d'exercice de 1 803 033 \$;

ATTENDU QUE le déficit d'exercice dépasse la limite de 22 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2011, exclusion faite de la valeur nette comptable des terrains soit 1 639 212 \$;

ATTENDU QUE la majeure partie de l'écart soit 124 987 \$ s'explique par une utilisation accrue des surplus cumulés des établissements;

ATTENDU QUE l'écart constaté est de nature non récurrente;

ATTENDU QUE la révision du budget 2013-2014 respecte la limite d'appropriation de 25,3 % du surplus accumulé au 30 juin 2012, exclusion faite de la valeur nette comptable des terrains et de la subvention pour le financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs, soit 948 528 \$;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la révision budgétaire 2013-2014 soit adoptée et transmise à la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport;

QUE les moyens suivants soient mis en place afin de s'assurer du respect de la limite d'appropriation de 25,3 % :

- Lors d'opportunité, révision à la baisse des plans d'effectifs du personnel cadre, professionnel et de soutien;
- Limiter l'utilisation du budget des services au budget initial;
- Aucun dépassement de budget pour les projets d'investissements financés par les ATRM, la résorption du déficit, le maintien des bâtiments et le programme d'accès aux personnes handicapées;
- Fixer des objectifs de résorption de déficit aux établissements déficitaires;
- Interdire l'utilisation des surplus accumulés des établissements à l'exception des surplus dédiés en lien avec les projets cours d'école et des projets 1/3, 2/3 de la formation professionnelle;
- Levée de l'application du cadre de référence pour les établissements primaires, secondaires, l'éducation des adultes et la formation professionnelle (encourager l'économie);
- Éliminer l'obligation de dépenser les surplus dédiés en lien avec l'entrepreneuriat;
- Levée de l'obligation de dépenser en 2013-2014 les surplus dédiés de « Agir autrement ». Offrir l'opportunité aux établissements de justifier le résiduel des surplus dédiés à l'aide de dépenses des années scolaires antérieures (2011-2012 et précédentes);
- Analyser en profondeur la constitution des fonds à destination spéciale. Valider également si l'imputation des dépenses en lien avec les fonds à destination spéciale a respecté le principe de rapprochement des produits et des charges.

Adopté.-

6.3- Principe d'équité dans le mode de financement des commissions scolaires

Le président, M. Alain Grenier présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE le principe d'équité est un principe fondamental du mode de financement de l'éducation primaire, secondaire, la formation générale des adultes et la formation professionnelle au Québec;

ATTENDU l'article 472 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) doivent être établies de façon équitable entre les commissions scolaires;

ATTENDU QUE le produit maximal de la taxe (PMT) garantit un niveau de revenu autonome équitable pour toutes les commissions scolaires au Québec et que l'évaluation foncière n'a aucune incidence sur ce PMT;

ATTENDU QUE le mode de financement des commissions scolaires et les règles budgétaires du MELS prévoient que chaque élève du Québec a accès à des ressources budgétaires identiques ou équitables, peu importe sa commission scolaire d'appartenance;

ATTENDU QUE conséquemment toute compression budgétaire ou toute autre contrainte budgétaire imposée par le MELS sont toujours appliquées à toutes les commissions scolaires dans une obligation d'équité;

ATTENDU l'annonce du gouvernement du Québec selon laquelle les commissions scolaires seraient dans l'obligation de remettre des crédits de taxes aux contribuables (50 millions de dollars en 2014-2015 et 50 millions de dollars en 2015-2016);

ATTENDU QUE les commissions scolaires seraient ainsi dans l'obligation d'effectuer des compressions, en rognant des surplus accumulés et/ou en réduisant leurs dépenses;

ATTENDU QUE dans l'éventualité où, seules les commissions scolaires qui avaient haussé la taxe scolaire à la suite de l'annulation de la péréquation pour rabais fiscal, se retrouveraient alors avec une nouvelle compression et que le principe d'équité serait conséquemment brisé pour les deux raisons suivantes :

- a) sept commissions scolaires dont l'évaluation foncière par élève était tellement élevée qu'elles n'avaient pas de rabais fiscal et n'avaient donc pas subi de compression de péréquation pour rabais fiscal;
- b) les autres commissions scolaires se sont vu imposer des contraintes budgétaires dont la hauteur n'avait rien à voir avec le nombre d'élèves de leur commission scolaire, mais plutôt avec la valeur des immeubles de leur territoire.

CC-13-11-26-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Sylvie Jalbert **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE peu importe les scénarios qui seront mis de l'avant par le gouvernement du Québec en matière de financement, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) :

- tout en dénonçant les nouvelles compressions annoncées, intègre, dans ses revendications actuelles, la nécessité de trouver une issue qui maintiendra l'équité pour toutes les commissions scolaires du Québec;

- informe les commissions scolaires de cette intention de continuer à dénoncer les nouvelles compressions tout en promouvant activement le principe d'équité;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à toutes les commissions scolaires membres de la FCSQ et à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy.

Adopté.-

6.4- Nomination d'un président d'élection

Le président, M. Alain Grenier présente ce projet de résolution :

ATTENDU la tenue d'élections scolaires générales en novembre 2014;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires*, le directeur général de la commission scolaire est d'office le président d'élection;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, le directeur général de la commission scolaire peut déléguer cette responsabilité avec l'autorisation du conseil des commissaires;

ATTENDU le nombre d'heures requis et l'importance d'assurer le bon déroulement des élections générales;

CC-13-11-26-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires mandatent monsieur Louis -Philippe Carrier, pour agir à titre de président d'élection scolaire;

QUE cette personne soit autorisée à accomplir l'ensemble des fonctions et responsabilités reliées à cette tâche.

Adopté.-

6.5- Annulation de la carte de crédit « Visa Desjardins – Affaires » - Détenteur M. Jocelyn Carrier

Le président, M. Alain Grenier présente ce projet de résolution :

ATTENDU le départ à la retraite de M. Jocelyn Carrier, directeur général;

ATTENDU que le directeur général présentement en poste, M. André Chamard, ne compte pas utiliser la carte de crédit « Visa Desjardins – Affaires » pour régler les déboursés relatifs à l'exercice de ses fonctions et de ses mandats, au nom de la commission scolaire ou de ses comités;

CC-13-11-26-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE soit annulée la carte de crédit « Visa Desjardins - Affaires » dont le détenteur est M. Jocelyn Carrier.

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud fasse parvenir une demande d'annulation accompagnée de la présente résolution à l'institution financière *Le Mouvement des Caisses Desjardins* et que par conséquent, la résolution CC-06-10-25-04 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

6.6- Regroupement d'achats pour le programme « Projet personnel d'orientation (PPO) – Phase 5 »

Le président, M. Alain Grenier présente ce projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'offre de la Fédération des commissions scolaires du Québec de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat de matériel pour le programme « Projet personnel d'orientation (PPO) – Phase 5 »;

ATTENDU QU'il serait avantageux de participer à ce regroupement d'achats;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec agira au nom de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud dans ce dossier moyennant un engagement de la commission scolaire à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CC-13-11-26-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud :

- **PARTICIPE** au regroupement d'achats offert par la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour le programme « Projet personnel d'orientation (PPO) – Phase 5 »;
- **S'ENGAGE** à respecter le contrat-cadre liant la Fédération des commissions scolaires du Québec et le(s) fournisseur(s) retenu(s);
- **S'ENGAGE** à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la Fédération des commissions scolaires du Québec équivalant à 5 % du total des achats convenus avant taxes;

QUE, le directeur des ressources matérielles et informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer les documents contractuels.

Adopté.-

6.7- Adjudication d'un contrat de services professionnels en technologie de l'information

(Services de développement de logiciel – clients légers)

Le président, M. Alain Grenier présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud envisage l'utilisation d'une firme spécialisée en informatique pour son projet de « *Services de développement de logiciel – clients légers* »;

ATTENDU QUE ce projet de développement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur en informatique adopté par le conseil des commissaires le 23 novembre 2011 (CC-11-11-22-05);

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'appel d'offres public no 20131104-01, six entreprises se sont procuré les documents de soumission auprès du SEAO;

ATTENDU QU'une seule entreprise a déposé une soumission et qu'après autorisation du plus haut dirigeant, un comité de sélection, dûment constitué à cette fin, a évalué la proposition reçue et recommande de retenir les services de la firme MondoIn inc. pour un montant forfaitaire de 170 000,00 \$ (avant taxes).

CC-13-11-26-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud retienne les services de la firme MondoIn inc. pour un montant forfaitaire de 170 000,00 \$ (avant taxes) pour le développement d'un logiciel selon les conditions de l'appel d'offres no 20131104-01;

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud autorise monsieur Guy Bégin, directeur du Service des ressources matérielles et informationnelles, à signer tous les documents relatifs à l'application de la présente.

Adopté.-

6.8- Nomination d'un commissaire ou d'une commissaire pour suppléer à la vice-présidente pour une période donnée

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU l'absence annoncée de madame Jeannine Lachance-Mercier, vice-présidente de la commission scolaire, pour la période du 6 janvier au 22 mars 2014;

ATTENDU QU'il convient de procéder à la nomination d'une commissaire ou d'un commissaire pour suppléer à son absence;

CC-13-11-26-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires procède à la nomination de monsieur Bernard Therrien, commissaire, au poste de vice-président pour la période couverte entre le 6 janvier et le 22 mars 2014;

QUE la rémunération prévue à la vice-présidence lui soit attribuée pour cette période.

Adopté.-

6.9- Motion de félicitations : Célia St-Pierre

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la tenue du souper-bénéfice annuel de la Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la remise du trophée Méritas et d'une bourse de 200 \$ à madame Célia St-Pierre, élève du Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord;

ATTENDU la persévérance dont elle a fait preuve et sa réussite à surmonter les difficultés, qui lui a valu le titre de lauréate pour la MRC de Montmagny;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour le Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-11-26-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Carmen Nicole **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Célia St-Pierre;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à madame Célia St-Pierre.

Adopté.-

6.10- Motion de félicitations : Éric St-Pierre

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la composition d'une pièce musicale à l'accordéon par monsieur Éric St-Pierre, élève au Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord;

ATTENDU la popularisation de cette pièce musicale par le groupe irlandais Outside Trak, notamment sur le site Internet Youtube.

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour le Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-11-26-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Éric-St-Pierre;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à monsieur Éric St-Pierre.

Adopté.-

6.11- Motion de félicitations : École primaire de la Source

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la participation des élèves et des membres du personnel de l'école primaire de la Source au concours *Salut Bonjour! à votre école*;

ATTENDU la réalisation et la diffusion d'une vidéo faisant la promotion de l'école pour participer à ce concours;

ATTENDU QUE la candidature de l'école primaire de la Source a été retenue comme gagnante du concours;

ATTENDU la visite de l'équipe de *Salut Bonjour!* à l'école;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école primaire de la Source et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-11-26-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit des élèves et des membres du personnel de l'école primaire de la Source;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à l'école primaire de la Source.

Adopté.-

6.12- Motion de félicitations : École secondaire Louis-Jacques-Casault

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la participation des élèves et des membres du personnel de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault au concours *Salut Bonjour!* à votre école;

ATTENDU la réalisation et la diffusion de la vidéo de la *Cup Song* pour participer à ce concours;

ATTENDU QUE la candidature de l'école Louis-Jacques-Casault a été retenue comme gagnante du concours;

ATTENDU la visite de l'équipe de *Salut Bonjour!* à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire Louis-Jacques-Casault et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-11-26-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit des élèves et des membres du personnel de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault.

Adopté.-

7.- RAPPORTS DES COMITÉS**7.1- Comité de parents**

Mme Amélie Pelletier, commissaire parent, résume fait rapport de la rencontre du comité de parents du 11 novembre 2013.

7.2- Comité consultatif du transport

M. Bernard Therrien, commissaire, fait rapport de la rencontre du comité consultatif du transport du 12 novembre 2013.

7.3- Comité EHDAA

Mme Amélie Pelletier, commissaire parent, fait rapport de la rencontre du comité EHDAA du 6 novembre 2013.

7.4- Comité directeur de l'informatique d'enseignement

Le directeur général, M. André Chamard, fait rapport du comité directeur de l'informatique du 20 juin 2013.

7.5- Comité directeur de l'informatique

Le directeur général, M. André Chamard, fait rapport du comité directeur de l'informatique du 3 octobre 2013.

8.- INFORMATIONS**8.1- Accusé de réception du cabinet de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Le président, M. Alain Grenier, présente l'accusé de réception du cabinet de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

8.2- Lettre de remerciement de la Maison de Secours La Frontière

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de remerciement de la Maison de Secours La Frontière.

8.3- Remplacement de deux directrices et un directeur d'école primaire

Le directeur général, M. André Chamard, informe les membres du conseil du remplacement de trois directions d'établissement primaire :

Mme Christiane Grenier, directrice à l'école Monseigneur-Sirois, remplacée par Mme Josée Laverdière;

Mme Sophie Labbé, directrice à l'école de la Nouvelle-Cadie, remplacée par Mme Karine Labrie;

M. Roger Langlois, directeur à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption/de la Francolière, remplacé par M. Rhéault Côté.

Le directeur général, M. André Chamard, annonce également que M. Denis L.-Pelletier, directeur du centre de formation professionnelle de L'Envolée, sera éventuellement remplacé par M. Wilson Bernier.

8.4- Article du commissaire

Le directeur général adjoint, M. Pierre Côté, dépose de l'article du commissaire.

9.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

10.- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question à ce point.

11- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

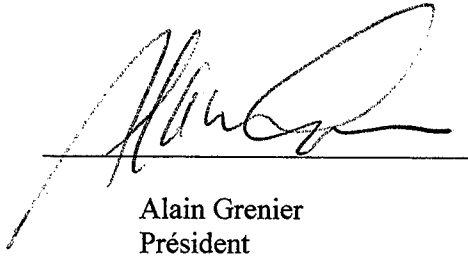
Aucune question à ce point.

13- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

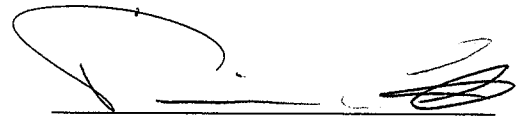
CC-13-11-26-15

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Jean Lefebvre **et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 22 h 30.



Alain Grenier
Président



Pierre Côté
Secrétaire général

